Plan de législature 2026 – 2031

« Il n'est point de vent favorable pour qui ne sait en quel port se rendre »

Sénèque.

Le programme de législature permet à la Municipalité, en début de mandat, de définir les orientations qu'elle entend poursuivre. Il s'agit d'un outil simple et souple, destiné avant tout à faciliter la coordination, la planification et la cohérence qu'elle entend poursuivre.

1. Préambule – notre vision pour Clarmont

- Préserver le caractère villageois, agricole et viticole de Clarmont
- Maintenir une commune vivante, attractive, solidaire et sûre
- Développer notre capacité financière
- Investir dans les infrastructures pour un village où il fait bon vivre
- Renforcer la collaboration intercommunale

2. Finances

Situation actuelle : Malgré un résultat positif des comptes en 2025, le budget 2027 est déficitaire. La tendance pour les années futures prend la même direction. Cette situation est principalement due aux charges intercommunales qui augmentent et à des revenus qui restent stables.

Objectifs :

- Maintenir l'équilibre financier de la commune
- Limiter les charges communales
- Planifier les investissements sur 5 ans

Mesures concrètes :

- Privilégier la collaboration intercommunale
- Surveiller notre assiette fiscale

Temporalité : 2028-2030

Impact financier : important

3. Territoire, urbanisme et patrimoine

Situation actuelle : Clarmont dispose aujourd'hui de très peu de terrains encore constructibles. Avec ces réserves constructibles désormais limitées, chaque choix d'aménagement revêt une importance particulière pour l'avenir de notre village. Notre plan d'aménagement du territoire ainsi que notre règlement communal sur le plan d'extension et la police des constructions datent de 1989. Une révision avait été proposée par notre commune en début des années 2000 mais refusée par le canton. Par crainte de subir un dézonage, la Municipalité avait renoncé à la révision dudit plan. En 2026, le canton de Vaud a mis en consultation un avant-projet de révision de la LATC.

Mesures concrètes :

- Dès entrées en fonction de la révision de la LATC, révision du plan d'aménagement du territoire et révision de notre règlement. Nous voulons accompagner les évolutions nécessaires sans céder à une densification qui dénaturerait notre village. La révision de notre règlement communal sera l'occasion de préparer l'avenir tout en protégeant l'image et l'âme de notre village.
- Établissement d'un plan énergie et climat communal (PECC)

Temporalité : 2030

Impact financier : faible

4. Routes, mobilité et sécurité

Situation actuelle : Notre route principale a été entièrement refaite en 2010. Le 30km/h a été introduit sur une zone limitée en 2026. Les chemins communaux nécessitent de l'entretien.

Mesures concrètes :

- Adaptation aux exigences légales (accessibilités des personnes handicapés) de notre arrêt de bus
- Entretien régulier de la route principale ainsi que des chemins communaux.

Temporalité : 2029

Impact financier : modéré

5. Eau, énergie et environnement

Situation actuelle : Clarmont dispose déjà d'un potentiel particulier en matière d'énergie solaire, notamment sur les bâtiments agricoles et la maison de commune.

Une nouvelle STEP sera construite. Les travaux débuteront en 2027 ou 2028.

Nous sommes désormais rattachés au réseau d'eau de l'AVM. Notre ancien réservoir a été mis à la disposition de nos agriculteurs.

Mesures concrètes :

- Convention conduite d'eau pour notre ancien réservoir
- Communauté de consommation

Temporalité : 2030

Impact financier : faible – important (pour la STEP)

6. Bâtiment communale et infrastructures communales

Situation actuelle : La dernière rénovation intégrale du bâtiment communale date de 1992. Depuis, il n'y a pas eu de rénovations conséquentes. Nous avons également dû faire face à des problèmes d'humidité. Des mesures ont été entreprises en 2025. Il demeure incertain si toutes les sources de cette humidité ont été trouvées. Les 3 appartements sont loués, les loyers s'élèvent à CHF 3'800. -- charges comprises. La salle communale est louée fréquemment. Le prix de la location pour les habitants s'élève à CHF 100. -- pour le weekend et CHF 70. -- pour la journée en semaine. L'église n'est quasiment plus utilisée, il n'y a plus de culte officiel à Clarmont. Seules deux rencontres par mois réunissent encore un groupe d'enfants. La salle de la Municipalité n'a pas non plus bénéficié de véritable rafraîchissement depuis de nombreuses années. Aujourd'hui, son aménagement et ses équipements ne correspondent plus aux besoins d'une Municipalité qui souhaite travailler de manière efficace et moderne. L'absence d'équipements numériques adaptés, notamment d'écran, ainsi qu'un mobilier devenu peu fonctionnel, rendent les séances et les travaux préparatoires moins pratiques qu'ils ne pourraient l'être.

Mesures concrètes :

- Contrôle de l'évolution des problèmes d'humidité
- Rénovation des façades et adaptation des loyers
- Etudier le changement d'utilisation pour l'église
- Moderniser l'espace de travail de la salle de municipalité

Temporalité : 2027 - 2029

Impact financier : important

7. Vie villageoise, familles et cohésion sociale

Situation actuelle : Nous comptons énormément de familles dans notre village. La place communale a été aménagée et améliorée au fil des années. Un terrain de foot est également mis à disposition par un particulier. Plusieurs activités et manifestations sont organisées pour nos citoyens : 1er août, fête de Noël, soirée raclette, course dans les vignes, soirées sportives, dimanches : jeux de société en hiver, café/thé rencontres le dernier vendredi matin du mois, fenêtres de l'Avent, sortie annuelle pour les séniors. Nous n'avons pas de sociétés locales mais la commune soutient toutes les manifestations organisées car elles contribuent à la vie du village.

Mesures concrètes :

- Amélioration de l'entretien des espaces publics
- Maintenir le soutien aux manifestations
- Réactiver le Pedibus
- Etudier l'installation de 3 appareils de fitness extérieurs pour tous les âges afin de favoriser l'activité physique, la santé et les rencontres au cœur du village
- Création d'une nouvelle manifestation au printemps « au Rovay »

Temporalité : 2027

Impact financier : modéré

8. Agriculture, viticulture, forêts et biodiversité

Situation actuelle : L'agriculture et la viticulture font partie intégrante du paysage et de l'identité de Clarmont. Elles contribuent à façonner notre territoire, à préserver nos espaces ouverts et participent pleinement à la vie et au caractère de notre village. Notre commune est également sensible à la biodiversité. Un projet de renaturalisation (renaturation) du Rovay est en cours. Les travaux devraient être terminés en printemps 2027. La commune possède une petite parcelle de forêt qui est à ce jour pas valorisée.

Mesures concrètes :

- Réalisation du projet Rovay
- Etudier la valorisation de la forêt communale

Temporalité : 2027

Impact financier : modéré

9. Numérique et administration

Situation actuelle : La situation actuelle présente quelques lacunes. Le site internet mérite d'être adapté aux technologies actuelles. La commune fonctionne sur des processus papier.

Mesures concrètes :

- Simplifier les démarches administratives (ma commune en 1 click)
- Améliorer la communication communale
- Municipalité sans papier
- Installer une permanence numérique
- Obtenir un label sécurité numérique

Temporalité : 2027-2029

Impact financier : modéré

10. Collaboration intercommunale

Situation actuelle : La commune de Clarmont est restée attachée à son identité et à son autonomie, tout en étant consciente que l'avenir se construit également avec nos voisins. Nous faisons partie de plusieurs associations intercommunales. Nous entretenons une collaboration étroite avec la commune de Vaux-sur-Morges.

Mesures concrètes :

- Approfondir la relation avec la commune de Vaux-sur-Morges.
- Mise en commun de nos forces pour un employé communal partagé
- Etudier les possibilités d'une éventuelle fusion avec une commune avoisinante
- Participation active au sein des autorités intercommunales

Temporalité : 2027

Impact financier : modéré

11. Gestion des déchets

Situation actuelle : Les déchets ménagers sont récoltés dans des containers au centre du village, ce système est encore autorisé aujourd'hui mais n'est pas pérenne. En effet, les containers sont âgés et la récupération des jus à l'avenir pourrait nous être exigée.
La déchetterie intercommunale fonctionne bien nous devons, toutefois, réaliser quelques mises aux normes ; les déchets électroménagers devront dorénavant être stockés sous un toit.
La nouvelle ordonnance sur le tri des emballages va modifier la collecte du plastique.

Mesures concrètes :

- Etudier la pose de nouveaux containers modernes et réfléchir à différencier les emplacements
- Pose d'un toit entre les deux containers de la déchetterie pour entreposer les déchets électroménagers
- Etudier l'impact de la nouvelle ordonnance pour notre commune et proposer des mesures de mise aux normes
- Etudier la mise ne place d'une collecte de cartons et de papiers en tout temps

Temporalité : 2027

Impact financier : Modéré

Etabli par la Municipalité en sa séance du 27.10.2026